

PÊCHERIES.

47.—Primes du gouvernement aux pêcheurs, pendant les années fiscales de 1910 à 1913.

Provinces.	Nombre des hommes ayant reçu des primes.				Montant des primes payées.			
	1910.	1911.	1912.	1913.	1910.	1911.	1912.	1913.
Ile du P.-Edouard..	1,789	1,689	2,262	2,328	\$9,558	\$8,670	\$11,119	\$11,082
Nouvelle-Ecosse....	13,547	14,334	14,307	14,300	96,468	99,425	97,904	93,456
Nouveau-Brunswick	2,171	2,073	2,083	2,225	16,531	15,795	15,110	16,385
Québec.....	7,488	7,723	7,906	8,383	36,610	36,110	35,863	37,738
Total.....	24,995	25,819	26,558	27,236	159,167	160,000	159,996	158,661

Marchés pour les pêcheries intérieures.—L'autre assistance donnée par le gouvernement à l'industrie de la pêche, se fait sous forme d'encouragement au développement des marchés de poisson frais dans l'intérieur du pays, par le paiement du tiers du prix ordinaire demandé par les messageries pour le transport du poisson frais, de la côte de l'Atlantique vers l'ouest, jusqu'à la frontière orientale du Manitoba, et de la côte du Pacifique, vers l'est, jusqu'à cette même frontière. Des wagons-réfrigérateurs à grande vitesse sont mis à la disposition des expéditeurs de la Côte de l'Atlantique, et on les aide dans la construction de petits entrepôts frigorifiques pour l'emmagasinage de la boîte. La pisciculture est pratiquée sur une grande échelle par le gouvernement fédéral, et la somme consacrée à ce service s'est élevée, en 1913-14 à \$354,675. Les établissements de pisciculture sont au nombre de 51, sans compter trois établissements secondaires et cinq viviers pour le saumon de l'Atlantique. Ces établissements sont situés: 3 dans l'Ile du Prince-Edouard, 12 dans la Nouvelle-Ecosse, 7 au Nouveau-Brunswick, 8 dans la province de Québec, 7 dans Ontario, 4 au Manitoba, et 10 en Colombie Britannique.

Approvisionnement de la boîte.—Faute de connaître les endroits précis où l'on peut se procurer de la boîte, la flotte des bateaux de pêche devait autrefois en rechercher, chaque année, de port en port, pendant l'été, ce qui lui faisait perdre beaucoup de temps et d'argent. Pour remédier autant que possible à cet état de choses, le ministère de la Marine et des Pêcheries a inauguré, en 1913, un système par lequel ses fonctionnaires peuvent recueillir des renseignements précis sur les localités où l'on peut se procurer de la boîte, dans certains endroits de la côte. Ces renseignements sont télégraphiés chaque jour à certains ports de mer importants de la côte de l'Atlantique, où ils sont affichés et mis ainsi sous les yeux des patrons et des propriétaires des bateaux de pêche. Le nombre des ports choisis comme stations de réception de ces dépêches, a dû être nécessairement limité, mais, pour que les ports de pêche de moindre importance puissent aussi profiter des renseignements envoyés directement sur les endroits où l'on peut se procurer de la boîte, les journaux du matin à Halifax reçoivent des copies de tous ces télégrammes, et les publient chaque jour dans leurs colonnes. Environ 780 télégrammes ont été envoyés durant l'année 1913.